

Session de printemps de la section 13 du Comité National

Paris, du 17 au 20 février 2003

1)	Approbation du compte-rendu de la session d'automne	1
2)	Cas particuliers de labos:	1
3)	Examen des demandes de délégation:	1
4)	Evaluation de l'activité des chercheurs	2
5)	Cas particuliers de chercheurs et reconstitution de carrière:	2
6)	Demandes de contractualisation des laboratoires:	2
7)	Autorisations à concourir	3
8)	Exposé de politique générale de Philippe Gillet	3
a)	Le budget:	3
b)	Mise en place des nouveaux programmes:	3
c)	Cette année, pas d'ATIP.	3
d)	Les post-docs:	3
e)	Les délégations	4
f)	le Redécoupage du Comité National:	4
g)	Réorganisation du MRT:	4
9)	Divers:	4
10)	Motion de la section	5
11)	Divers	5

1) **Approbation du compte-rendu de la session d'automne**

Sans modification.

2) **Cas particuliers de labos:**

UMR 5568 Tectonophysique Montpellier: avis favorable au remplacement de David Mainprice par Jean-Louis Bodinier à la direction de l'UMR

3) **Examen des demandes de délégation:**

A noter que la section n'est pas sollicitée pour l'examen des demandes de délégation de type nouveau, négociées directement entre Université et CNRS, en phase de contractualisation (voir ci-dessous). Par ailleurs, Henri-Claude Nataf fait état d'une remarque de la Directrice Générale du CNRS à propos des bénéficiaires des délégations qui partent à l'étranger. Il semblerait que dans l'esprit de la direction générale, les délégations accordées par le CNRS sont faites pour des gens qui restent dans les UMR.

Nouvelles demandes:

Nathalie Huret-Brun, 37 ans, MdC chimie de l'atmosphère, pour rester dans son labo, avis favorable.

Michel Campillo, 46 ans, PU, Demande à pouvoir faire de la recherche après la direction du LGIT, avis favorable.

Laurent Gautron, 35 ans, MdC expérimentation à haute P et T pour le manteau terrestre, soutenu par son labo, avis favorable de son université. Avis favorable.

Sylvie Thiria, 53 ans, PU, outils statistiques pour le traitement de données des satellites pour la couleur de l'océan. Avis favorable.

Renouvellement:

Anne Monod, 33 ans, MdC, chimie de l'atmosphère. Avis favorable.

Sabrina Speich, 37 ans. MdC, Océanographie physique, Avis favorable

Classement : Avis favorable pour tous les dossiers. (16 oui, 1 abs.)

1 – Anne Monod

2 – Michel Campillo

3 – Sylvie Thiria

4 – Nathalie Huret-Brun

5 – Laurent Gautron

6 – Sabrina Speich

4) Evaluation de l'activité des chercheurs

Les intéressés reçoivent directement l'avis de la section qui est envoyé par le Secrétaire Scientifique C. Monnin. Cet avis est aussi envoyé par les bons soins du Département SdU aux directeurs de labos, ceci en préparation de l'entretien que chaque chercheur devra avoir avec le directeur de son unité (nouvelle mesure au CNRS).

5) Cas particuliers de chercheurs et reconstitution de carrière:

Les demandes portent sur des détachements, des changements de section ou des changements de corps. Les intéressés sont avertis directement.

La section réduite à ses membres de rang A vote un avis d'insuffisance professionnelle pour Dieter Storzer, DR2 (8 oui, 1 abs).

6) Demandes de contractualisation des laboratoires:

CONTRACTUALISATION PHASE II (2004-2007)

Université de Bretagne Occidentale

UMR 6523 Physique des océans

UMR 6538 Domaines Océaniques

Université de Rennes I

FR 2116 Recherche en environnement

UMR 6118 Géosciences Rennes

Université de Nantes

UMR 6112 Planétologie et géodynamique

Université d'Orléans

UMR 6113 ISTO

UMR 6115 LPCE

Université de Clermont-Ferrand II

UMR 6016 Météorologie physique

UMR 6524 Magmas et volcans

Observatoire de la Côte d'Azur
UMR (N) Labo Cassiopée ex-Cassini

Université de Nice-Sophia Antipolis
UMR 6526 Géosciences Azur

RENOUVELLEMENT HORS CONTRACTUALISATION

UPR 7251 CRMC2 (Aix-Marseille)

7) Autorisations à concourir

La section examine les dossiers de candidats ne remplissant pas les conditions de titres pour se présenter aux concours CR2, CR1 et DR2.

8) Exposé de politique générale de Philippe Gillet

a) Le budget:

Le budget n'est pas reluisant. Le soutien de base diminue de 29%. Cette baisse est due d'un côté à l'annulation de crédits de l'exercice 2002 (remontée des crédits déjà notifiés: 30 M€ pour le CNRS), soit environ 1 mois de crédits de fonctionnement des labos. De l'autre, seulement 80% de la dotation 2003 a été notifiée. C'est une manière d'anticiper le "gel républicain" des crédits (dont on ne connaît pas l'ampleur) décidé par le gouvernement. Pour l'INSU: même scénario, gel + remontée. 3M€ sont remontés (1M€ à l'INSU et 2 au Département SdU).

D'après Gillet, la menace qui plane: faire la même chose pour les concours (comme en 86) que pour le budget. Faire passer les concours, puis les geler, pour enfin les débloquer. Résultat: on peut gagner un an de salaire.

b) Mise en place des nouveaux programmes:

Gillet propose de les caler de janvier à janvier pour les mettre en phase avec les années fiscales.

Discussion sur la mise en place des budgets pour 2003 et 2004. La section essaie de comprendre comment les choses se passent. Comme, depuis deux ans, les crédits des programmes sont notifiés dans le soutien de base des UMR par les Délégations régionales (alors qu'ils étaient jusqu'alors gérés par l'INSU), ces crédits sont soumis au gel subis par le soutien de base, d'où perte aussi sur l'argent des programmes.

c) Cette année, pas d'ATIP.

Budget oblige.

d) Les post-docs:

210 pour tout le CNRS, 190 distribués. 17 pour SdU.

Classement des labos par la direction SdU + liste complémentaire.

Dans un premier temps (à partir du 28 février), affichage de la liste des labos et des sujets retenus. Les candidats prennent alors contact avec les labos qui ont donc la responsabilité de les sélectionner.

Le classement a été fait par les directions scientifiques et des "experts" qui ont décidé des "labos d'excellence". Les labos ont quelques semaines pour trouver un candidat. Les candidats doivent ne pas avoir fait leur thèse dans le labo auquel le poste de post-doc est attribué. Le salaire est de 2050 euros/mois (soit un salaire de CR2 entrant).

Critère d'insertion professionnelle: les candidats retenus doivent être susceptibles d'intégrer le milieu professionnel. En principe, les 17 bénéficiaires devraient pouvoir intégrer le CNRS, l'enseignement supérieur ou d'autres organismes de recherche.

Discussion sur le critère de départ à l'étranger tel qu'il avait été promu par le prédécesseur de Gillet, J.F. Minster. La section 13 note que les critères de mobilité changent à l'occasion de la mise en place de ces post-docs.

Quelques bourses de post-doc sont gardées par le Ministère pour être données aux Universités.

e) Les délégations

Deux procédures parallèles sont mises en place.

- Des délégations qui ne passent pas par le CN ont été prévues dans les contrats de contractualisation des Universités. Celles-ci font remonter au CNRS les demandes de candidats (qui doivent être dans des UMR) . Le CNRS fait confiance aux Universités pour gérer la chose. Gillet indique que les Universités s'appuieront sans doute sur les directeurs de labos. Les directions scientifiques du CNRS contrôlent alors la qualité des dossiers avant de donner l'accord final pour la délégation. (NB: cette question a été débattue par la CPCN qui a voté une motion unanime disant que toutes les délégations doivent passer par le CN. Derrière se profile la question récurrente de l'équilibre des pouvoirs et des prérogatives des diverses instances. A suivre). Selon Gillet, l'idée de ce nouveau type de délégation est de "responsabiliser" les Universités dans le contrat CNRS-Universités, ou du moins leur donner une marge de manœuvre.
- La procédure actuelle (demandes évaluées par le CN) reste en place.

(NB: CPCN Conférence des Présidents de Section du Comité National).

f) le Redécoupage du Comité National:

Modification de détail des intitulés des nouvelles sections 17, 18, 19, 20 et 29

17 Système solaire et univers lointain

18 Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles

19 Système Terre : enveloppes superficielles

20 Surface continentale et interfaces

29 Biodiversité, évolution et adaptation biologique : des macromolécules aux communautés

Les mots clé des sous-thèmes seront encore précisés pour que chacun soit guidé dans son choix.

g) Réorganisation du MRT:

Gillet nous explique la nouvelle configuration du Ministère de la Recherche suite à sa réorganisation récente (voir web du Ministère).

DS3 SdU:

directeur J.F Stephan flanqué de 6 chargés de missions et d'une coordinatrice

En dessous, une centaine d'experts pour les problèmes SdU (Ecole doctorales, PPF, LMD, primes d'encadrement, etc.).

(NB: PPF Plan Pluri-Formation, LMD Licence–Mastère–Doctorat, le célèbre 3-5-8)

9) Divers:

Gillet fait partie d'une commission qui "réfléchit aux moyens d'adapter la recherche à la politique d'environnement et de développement durable". Henri-Claude Nataf réagit en disant que la formulation doit être inverse: la politique doit s'élaborer à partir des résultats de la

recherche scientifique. Gillet maintient sa formulation originale: le CNRS est au service de l'état. Ceci fait écho à la conception de la recherche qu'il nous a déjà exposée lors de sessions précédentes: les chercheurs sont aux ordres (de celui qui les paie, c.à.d. l'Etat). Ceci fait écho à la question centrale de la programmation de la recherche (vaste sujet).

10) Motion de la section

Au vu de la conjoncture, la section vote à l'unanimité la motion suivante:

"Réunie en session de printemps du 17 au 20 février 2003, la section 13 a été informée par Philippe Gillet d'une baisse de 29% du soutien de base CNRS des laboratoires. Les sections du Comité National ont déjà eu l'occasion d'exprimer à l'automne leur extrême préoccupation de l'insuffisance du budget de la recherche 2003 qui conduit à une baisse des crédits et des recrutements des personnels dans les organismes de recherche.

Lors de sa session de printemps la section a observé que plusieurs chercheurs ont joint à leurs rapports d'activité des messages faisant état des difficultés que ceux-ci rencontrent dans l'exercice de leur activité professionnelle, difficultés liées aux manques de moyens financiers, humains et administratifs. La section observe aussi le développement grandissant de l'amertume, de la frustration et de la démotivation liées au blocage des carrières des acteurs de la recherche, qui ne ménagent pas leurs efforts, ainsi que celui des postulants aux postes statutaires dont le faible nombre est extrêmement préoccupant.

La section 13 alerte solennellement les tutelles de la dégradation des conditions de travail de la recherche scientifique. La diminution des moyens donnés par la Nation à la Recherche fondamentale induira régression intellectuelle et dépendance scientifique, technique et économique."

11) Divers

a) La section a tiré grand profit des exposés faits par les directeurs de labos convoqués pour l'occasion (François Guillocheau pour Géosciences Rennes, Pierre-Louis Blelly pour le LPCE d'Orléans et Albert Bijaoui pour le laboratoire Cassiopée (ex-Cassini) de Nice). L'expérience est concluante. Elle a aussi été éclairée par les exposés autour des thématiques des postes affichés faits par des intervenants extérieurs (Cécile Engrand pour la microsonde ionique, Françoise Génova et Vincent Cassé pour les observatoires virtuels en astrophysique et dans le système Terre).

b) Une commission a été créée par le CNRS pour s'attaquer au problème des critères d'évaluation des différentes activités des chercheurs. Suite à une demande de Jean-Claude Vial (Président section 14), membre de cette commission, de se faire remplacer à une réunion par un membre de la section 13, celle-ci mandate Ginette Saracco.

c) Faute de temps, le débat sur la chaîne d'évaluation n'a pas pu avoir lieu et les questions soulevées n'ont été que partiellement abordées (la question de l'articulation entre les Comités d'évaluation et le CN, la représentativité des Comités d'évaluation vis-à-vis de celle du Comité National (élus versus nommés), le calendrier de l'évaluation (le CN arrive en tout dernier), l'utilité de l'évaluation du CN pour les instances qui décident). Ce débat est reporté à l'automne.

Vu le 10 mars 2003

Christophe Monnin, Henri-Claude Nataf.